



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 07 AVRIL 2026 PORTANT REGLEMENTATION du STATIONNEMENT

17 Grand'Route – La Borne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 22.03.2026, par le Cyclotourisme de l'ACMV représenté Monsieur BAUDIN Joël ;
- Afin de permettre la mise en place d'un ravitaillement, au 17 Grand' Route, la Borne, 18250 HENRICHEMONT
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, sur le parking de la Chapelle, sis 17 Grand'Route à la Borne – 18250 Henrichemont, le 26 avril 2026 de 8h00 à 12h00.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques, et mise en place par le Cyclotourisme de l'ACMV.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et le Cyclotourisme de l'ACMV sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le
Publié sur le site internet de la commune le 18.04.2026
09 AVR. 2026



Frank Janssonie
Official stamp of the commune of Henrichemont, featuring the coat of arms and the text 'VILLE D'HENRICHEMONT'.